

E
A
F
C

F
L
E
R
O
N

C
H
A
R
L
E
M
A
G
N
E

NOTRE CATALOGUE DE FORMATIONS

2023
2024



**UNE FORMATION
TOUT AU LONG
DE LA VIE**



TÉLÉPHONE
04 377 99 99

WWW.PROMOTION-SOCIALE.BE
INFO@PROMOTION-SOCIALE.BE
RUE CHARLES DELIEGE 9 - 4623 FLERON

NOTRE OFFRE DE FORMATIONS

EAFC Fléron-Charlemagne 2023-2024

SECTIONS QUALIFIANTES - NIVEAU SECONDAIRE

	Coût*	Quand	Durée
Agent technique de nettoyage en milieu hospitalier	Convention	Journée	3 mois
Aide-soignant à orientation hospitalière	335,76 € - 110 €	Journée	1 an et demi
Ambulancier de transport non urgent de patient	350 € - 249,68 €	Soirée	1 an
Assistant vétérinaire	338 € - 110 €	Journée	2 ans
Assistant logistique en milieu hospitalier	262,28 € - 90 €	Journée	1 an
Brocanteur	138 € - 50 €	Soirée	1 an
Antiquaire (accessible après Brocanteur)	138 € - 50 €	Soirée	2 ans
Connaissances de gestion de base (Accès à la profession)	115,8 € - 40 €	Samedi ou soir	1 an
Secrétariat médical	366 € - 110 €	Journée	1 an
Technicien en transport et logistique	Convention	Journée	1 an
Restaurateur	149,2 € - 50 €	Soirée	3 ans

SECTIONS QUALIFIANTES - NIVEAU SUPERIEUR

	Coût*	Quand	Durée
Bachelier en comptabilité (fiscalité) (Bac + 3)	494 € - 110 €	Journée	3 ans
Web Designer UI/UX (Bac +2)	441,2 € - 100 €	Journée	2 ans
Web Developer (Bac +2)	441,2 € - 100 €	Journée	2 ans

BIEN-ÊTRE

	Coût*	Quand	Durée
Sophrologie – Niveau 1	111,2 € - 40 €	Journée	1 an
Sophrologie – Niveau 2	111,2 € - 40 €	Journée	1 an
Huiles essentielles – Niveau 1	105,6 € - 40 €	Soirée	1 an
Huiles essentielles – Niveau 2	84,4 € - 30 €	Soirée	7 mois

INFORMATIQUE

	Coût*	Quand	Durée
Photoshop (Elem./moyen)	78,8 € - 30 €	Soirée	1 an
Postproduction (de la photo)	116,8 € - 40 €	Samedi	1 an
E-commerce	124,8 € - 40 €	Journée	6 mois

FORMATION CONTINUE

	Coût*	Quand	Durée
PHTLS et PHTLS-refresh	Partenariat	Journée	1-2 jours
ATNUP formation continue	55 €	Journée	2 jours
AIDE-SOIGNANT : actualisation des activités infirmières déléguées	106,16 € - 40 €	Journée	3 mois
RESTAURATEUR Nouvelles tendances	105,6 € - 40 €	Soirée	6 mois

LANGUES

	Coût*	Quand	Durée
Français : orthographe et grammaire (Elem.)	105,6 € - 40 €	Journée/soirée	1 an
Français - niveau élémentaire	40 €	Journée/soirée	6 mois /1 an
Allemand (Elém.)	105,6 € - 40 €	Soirée	1 an
Anglais (tous niveaux)	105,6 € - 20 €	Journée/soirée	6 mois /1 an
Néerlandais (tous niveaux)	105,6 € - 40 €	Soirée	1 an
Espagnol (Elém./moyen)	105,6 € - 20 €	Journée/soirée	1 an
Italien (Elém./moyen)	105,6 € - 20 €	Journée/soirée	1 an
Japonais (Elémentaire)	105,6 € - 40 €	Soirée	1 an

RESTAURATION

	Coût*	Quand	Durée
Approche de la cuisine végétarienne	78,8 € - 30 €	Journée	2 mois
Bases d'une cuisine asiatique thaïlandaise	78,8 € - 30 €	Journée	3 mois
Cuisine influence méditerranéenne	105,6 € - 40 €	Journée	5 mois
Cuisine régionale wallonne	63,2 € - 20 €	Journée	2 mois
Découverte des plantes sauvages comestibles	78,8 € - 30 €	Journée	4 mois
Découverte de la cuisine – Niveau 1	105,6 € - 40 €	Journée	6 mois
Découverte de la cuisine – Niveau 2	105,6 € - 40 €	Journée	4 mois
Entrées et plats de fête Divers modules	63,2 € - 20 €	Journée	1 mois
Initiation à la cuisine italienne des trattorias	105,6 € - 40 €	Journée	5 mois
Pâtisserie fine	84,4 € - 30 €	Journée	4 mois
Petite restauration et sandwicherie	84,4 € - 30 €	Journée	3 mois
Réceptions et buffets dinatoire	78,8 € - 30 €	Journée	2 mois

L'enseignement de Promotion sociale

L'EAFc FLÉRON-CHARLEMAGNE

En 2021, notre IEPS, Institut d'Enseignement de Promotion sociale, a changé de nom pour devenir un établissement EAFc, c'est-à-dire d'**Enseignement pour Adultes et de Formation Continue**.

Accueillant les adultes qui s'inscrivent dans une dynamique de formation tout au long de la vie, l'enseignement de promotion sociale est reconnu comme une forme spécifique d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur par le Décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991.

Riche d'une expérience de plus de 50 ans dans l'enseignement des adultes, notre institut poursuit plusieurs objectifs, tous centrés sur **l'épanouissement optimal de nos étudiants adultes**, quels que soient leur niveau de formation, leur parcours professionnel et personnel ainsi que leur âge.

NOS ÉTUDIANTS ADULTES

Nos étudiants peuvent :

- accéder à toutes nos sections et formations sans être titulaires d'un **diplôme**, moyennant la réussite de tests d'admission en français et en mathématiques ciblés en fonction du métier choisi ;
- valoriser leur passé scolaire et professionnel et se voir ainsi dispensés du suivi de certaines matières.

NOTRE ÉQUIPE

Une équipe pluridisciplinaire composée d'**enseignants pourvus des titres pédagogiques requis et d'experts** issus du milieu professionnel dispense un enseignement exclusivement centré sur le métier et adapté aux adultes.

L'enseignement de promotion sociale ne dispense à ses étudiants adultes que des formations utiles et indispensables **en fonction du métier choisi et/ou des objectifs personnels poursuivis**.

Notre enseignement de promotion sociale permet ainsi à des adultes de s'épanouir dans **une ambiance conviviale** fondée sur l'échange et le respect mutuel

Nos enseignants et experts se montrent particulièrement attentifs à leurs étudiants adultes et leur conseillent les éventuelles remédiations afin d'atteindre leurs objectifs.

Certifications, missions et vision

NOS CERTIFICATIONS

Les titres délivrés sont des titres officiels reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- La réussite d'une unité d'enseignement donne droit à une **attestation de réussite**.
- La **capitalisation des attestations de réussite** des unités d'enseignement **constituant la section donne droit au titre** délivré à l'issue de celle-ci.
- Les sections sont sanctionnées par des certificats ou des certificats de qualification dans l'enseignement secondaire.
- Lesdits certificats sont soit spécifiques à l'**enseignement secondaire de promotion sociale**, soit correspondants à ceux délivrés dans l'**enseignement secondaire de plein exercice**.

- Dans l'**enseignement supérieur**, les sections sont sanctionnées soit par des **grades équivalents à ceux de l'enseignement de plein exercice** (Bachelier, Master, Spécialisation) soit par des titres spécifiques – dont notamment le Brevet d'enseignement supérieur – à l'enseignement supérieur de promotion sociale.

NOTRE PLAN DE PILOTAGE ET NOTRE VISION D'AVENIR

Leitmotiv : **L'étudiant est au cœur de nos préoccupations !**

Accessible à tous, le plan de pilotage de notre établissement est guidé par une vision d'avenir, et s'articule autour de différents axes, dont les partenariats et l'aide à la réussite, l'étudiant restant au cœur de nos préoccupations.

Sans discontinuer, notre établissement renforce :

- l'efficacité de son **ancrage dans le tissu socio-économique et culturel** de la région en maintenant son rôle de formation initiale et continue qualitative dans l'insertion socioprofessionnelle spécifique à certains secteurs de pointe ;
- son **offre de formations** visant à concourir à l'épanouissement personnel des étudiants.

NOS VALEURS ET MISSIONS

Dans le respect des cadres légaux (essentiellement déterminés par les Décrets définissant l'Enseignement de Promotion sociale et l'enseignement supérieur), nos principales missions sont de :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une **meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle** ;
- répondre aux **besoins et demandes en formations** émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

Nos valeurs sont celles de notre réseau, telles que définies dans la **charte Qualité** de notre réseau d'enseignement Wallonie-Bruxelles Enseignement :

- la Démocratie,
- l'ouverture et la démarche scientifique,
- le respect et la neutralité,
- l'émancipation sociale.

Informations utiles

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Âge minimum requis : 15 ans et avoir suivi 2 années de secondaire ou 16 ans ;
- Avoir un titre de séjour valable ;
- Répondre aux conditions spécifiques : prérequis (études faites) et/ou avoir satisfait au test d'admission organisé en début de formation ;
- Être en possession de tous les justificatifs (titre de nationalité, autorisation éventuelle de séjour, attestation donnant lieu à l'exonération du droit d'inscription) et copie(s) éventuelle(s) de titre(s) ou diplôme(s) ;
- Acquitter les droits d'inscription.

CONDITIONS D'ORGANISATION

Nos formations sont organisées sous réserve d'un **nombre suffisant d'étudiants**.

COÛT DES FORMATIONS (Circulaire 8914 du 28 avril 2023)

Les montants de la partie fixe et du tarif par période dans l'enseignement de promotion sociale sont liés, depuis le 1er septembre 2014, à l'indice des prix à la consommation selon la formule suivante:

$$DI (\text{année } N+1) = DI (\text{année } N) \times \frac{\text{Indice des prix à la consommation (année } N+1)}{\text{Indice des prix à la consommation (année } N)}$$

Le coût total payé par l'étudiant comprend le montant du droit d'inscription (DI) et celui du droit d'inscription complémentaire (DIC).

$$\begin{array}{r} \text{Montant du droit d'inscription (DI)} \\ + \\ \text{Montant du droit d'inscription complémentaire (DIC)} \\ = \\ \text{Coût total} \end{array}$$

Détail du coût des formations

DROIT D'INSCRIPTION (DI)

Les étudiants paient (sauf exonération) un droit d'inscription dont le montant est calculé en fonction du nombre de périodes de cours (50 minutes) suivis et du niveau d'enseignement :

- **Dans l'enseignement secondaire et supérieur de promotion sociale** : forfait de 32,00 € par étudiant pour l'année scolaire
- **Dans l'enseignement secondaire** : 0,28 € par période de cours, y compris les heures d'encadrement, de 50 minutes jusqu'à la 800e période
- **Dans l'enseignement supérieur** : 0,44€ par période de cours de 50 minutes jusqu'à la 800e période

Les 32,00€ de forfait ne se paient qu'une seule fois par année scolaire.

DROIT D'INSCRIPTION COMPLÉMENTAIRE (DIC)

En complément du droit d'inscription, les étudiants paient un droit d'inscription complémentaire (DIC) qui correspond aux frais administratifs fixés par l'établissement et qui se calcule en fonction du nombre de périodes de la formation :

Nombre de périodes	Montant du DIC
1 à 40	20,00 €
41 à 80	30,00 €
81 à 160	40,00 €
161 à 240	50,00 €
241 à 320	60,00 €
321 à 400	70,00 €
...	
561 à 640	100,00 €
641 et +	110,00 €

Remarques :

- Ce calcul s'applique aux étudiants belges ou ressortissants européens; pour les autres candidats, un calcul particulier intervient.
 - Le montant du droit d'inscription peut aussi varier en fonction de la section suivie.
 - Un montant complémentaire peut être, sous la gestion du chargé de cours, demandé aux étudiants pour la fourniture de matières premières.
- Lorsqu'un étudiant s'inscrit dans plusieurs établissements, pendant la même année scolaire, les règles définies dans la présente circulaire s'appliquent de la même façon que s'il s'inscrivait dans un seul établissement: forfait payé une seule fois, calcul établi sur base des périodes de cours suivies et limitation aux maximums du secondaire et du supérieur.
Pour garantir la bonne exécution de cette disposition, l'étudiant qui s'inscrit dans une deuxième école produit la preuve de paiement. Ledit document doit figurer dans le dossier de l'étudiant.
Au montant du DI s'ajoutent les frais de dossier calculés au prorata du nombre de périodes suivies.

Calcul des coûts et exonération

EXEMPLES DE CALCUL

Je m'inscris à un cours de niveau enseignement secondaire de 120 périodes :

- **Montant du droit d'inscription (DI)** : $32\text{€} + (120 \times 0,28 \text{€}) = 65,60\text{€}$
- **Montant du droit d'inscription complémentaire (DIC)** : 40,00€
- **Total** : $65,60\text{€} + 40,00\text{€} = 105,60\text{€}$

Je m'inscris à un deuxième cours de niveau enseignement secondaire de 120 périodes :

- **Montant du droit d'inscription (DI)** : $(120 \times 0,28 \text{€}) = 33,60\text{€}$
- **Montant du droit d'inscription complémentaire (DIC)** : 10,00€ (voir le tableau DIC p. 5)
- **Total** : $33,60\text{€} + 10,00\text{€} = 43,60\text{€}$

Je m'inscris à un cours de niveau enseignement supérieur de 120 périodes :

- **Montant du droit d'inscription (DI)** : $32\text{€} + (120 \times 0,44 \text{€}) = 84,80\text{€}$
- **Montant du droit d'inscription complémentaire (DIC)** : 40,00€
- **Total** : $84,80\text{€} + 40,00\text{€} = 124,80\text{€}$

EXONÉRATION DU DROIT D'INSCRIPTION (DI)

Sont exemptés du DI:

- Les **mineurs** soumis à l'obligation scolaire;
- Les **chômeurs complets indemnisés**, à l'exclusion:
 - Des chômeurs en formation professionnelle bénéficiant d'un contrat de formation professionnelle individuelle en entreprise leur procurant des revenus supplémentaires;
 - Des chômeurs mis au travail et des prépensionnés;
 - Des demandeurs d'emploi inoccupés obligatoirement inscrits en vertu des réglementations relatives à l'emploi et au chômage, aux handicapés ou à l'aide sociale;
- Les personnes en situation de **handicap** qui fournissent un document probant, c'est-à-dire toute preuve ou attestation délivrée par une administration publique compétente ou toute décision judiciaire reconnaissant un handicap, une invalidité, une maladie professionnelle, un accident de travail ou de droit commun ayant entraîné une incapacité permanente. Ces preuves et attestations sont établies par écrit ou sous toute autre forme imposée par l'organe chargé de les délivrer;
- Les personnes qui bénéficient du **revenu d'intégration sociale** (RIS) ou d'une aide financière équivalente au revenu d'intégration sociale (ERIS);
- Les miliciens;
- Les personnes soumises à une obligation imposée par une autorité publique;
- Les membres du personnel directeur, enseignant, auxiliaires d'éducation et les membres du personnel administratif de l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour lesquels la section, la formation ou l'unité de formation à laquelle ils s'inscrivent est reconnue dans le cadre de la formation en cours de carrière des membres du personnel enseignant;
- Les membres du personnel de l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour lesquels la section, la formation ou l'unité de formation considérée constitue un recyclage dans le cadre de leur(s) fonctions(s) dans l'enseignement.

Païement et remboursement

PAIEMENT

Pour répondre aux conditions de régularité des étudiants, le droit d'inscription est payé au moment de l'inscription, de préférence par Bancontact.

REMBOURSEMENT

En cas de désinscription, les montants des frais de dossier sont acquis à l'établissement et ne pourront être remboursés sauf si la formation est annulée par la Direction ou si l'horaire est modifié (jour d'organisation).

Les remboursements du DI ne s'effectuent qu'après signature de la demande auprès du service comptabilité de l'établissement.

Contact:

Madame Chantal DENOEL
Comptable
Rue Charles Deliège 9
4623 Fléron
Tél. 04 377 99 99

Les remboursements ne s'effectuent que par voie bancaire.

CONTACT et INFOS COMPLÉMENTAIRES

Site internet : <https://www.promotion-sociale.be/>

Info@promotion-sociale.be

EAFC Fléron-Charlemagne
Rue Charles Deliège 9
4623 Fléron

04 366 66 77